

## LA MAIRIE COMMUNIQUE :

### TENNIS FAMILIAL DE DETENNE

En plus des deux courts de Tennis du Bouridel confiés à l'U.S.V., trois surfaces ont été aménagées en court de tennis :

- 2 au Bouridel
- 1 sur le terrain de Loisirs Noël du Fail

Ces terrains sont d'usage libre et gratuit pour ceux qui veulent goûter au plaisir du Tennis.

### CLUB DE L'AMITIE

**SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1988**, Salle de la Chalo-tais, à partir de 12 h, traditionnelle "FETE DU COCHON" ouverte à tous :

Banquet, animations, galettes-saucisses, un après-midi de gaieté.

Cartes de participation auprès des membres du Conseil d'Administration ou de Georges BROSSAULT, 20, rue de la Libération - Tél. 99.62.82.11.

### THÉÂTRE DU COQ ET DE L'ÂNE

L'activité Théâtre continue cette année.

Dans un premier temps, nous reprenons la pièce "Le Bal des Volleurs" que nous jouerons deux fois à Vern : le 18 Décembre et, événement important, pour le réveillon du 24 Décembre.

Ensuite, nous travaillerons une nouvelle pièce de théâtre pour l'été et nous participerons au bicentenaire de la Révolution.

Les personnes intéressées par cette activité peuvent contacter le Centre des Marais.

### CENTRE DE LOISIRS - PORTE OUVERTE

#### "À LA DÉCOUVERTE DE L'ILE AUX LOISIRS"

Le **SAMEDI 1er OCTOBRE**, à partir de 14 H, le centre de loisirs ouvre ses portes et vous invite à venir le découvrir à la Ferme de La Touche.

A cette occasion, différentes animations seront proposées aux grands comme aux moins grands, avec des temps forts :

- construction de la maquette du centre
- des animations sportives
- présentation de la malle pédagogique de Jeunesse et Sports

et la dégustation du gâteau "L'Île aux loisirs".

Venez nombreux découvrir les expositions réalisées par les enfants et rencontrer l'équipe d'animation.

## ASSOCIATION DES ASSISTANTES

### MATERNELLES (A.V.A.M.)

Parents, vous qui recherchez une assistante maternelle agréée, sachez que l'association d'assistantes maternelles (A.V.A.M.) reste toujours à votre disposition.

Pour obtenir le nom des personnes susceptibles d'être disponibles pour la garde de votre enfant, adressez-vous à Mme DERENNES Annick, 8, allée Charles Le Goffic - Tél. 99.62.89.72 ou 99.62.86.83.

Pourquoi une assistante maternelle agréée ?

- Les cotisations sociales pour frais de garde sont entièrement couvertes par la C.A.P.
- déduction de 10 000 F pour les impôts sur le revenu, pour les parents
- couverture sociale (chômage, retraite complémentaire pour l'assistante maternelle) ainsi qu'un mode de calcul avantageux (la déclaration fiscale : salaire + entretien = 3 h de SMIC = 0
- remboursement des frais de garde par certains employeurs quand l'enfant est placé chez une assistante maternelle agréée.

Il est à noter que les assistantes maternelles agréées sont tenues de souscrire une assurance qui couvre les enfants pendant le temps de garde.

### U.S.V. BASKET-BALL

Horaires des entraînements :

- Mercredi :
- . 15 h 30 - 16 h 45 : poussines-benjamins
  - . 16 h 45 - 18 h : benjamins
  - . 18 h - 19 h 15 : minimes filles
  - . 19 h 15 - 20 h 30 : cadettes
  - . 20 h 30 - 22 h : seniors et juniors masculins équipe 1

Jeuvi :

- . 17 h 30 - 19 h : minimes-cadets masculins
- . 19 h - 20 h 30 : juniors-seniors filles
- . 20 h 30 - 22 h : seniors-juniors masculins équipes 2 et 3

Pour tous renseignements ou inscriptions, téléphoner à M. PARCOU - 99.62.75.43

### U.S.V. CANOE-KAYAK

Les activités ont repris. Inscriptions aux entraînements le Samedi, de 14 h à 17 h au local des Bouillants (rte de Chartres).

Au programme : randonnées, découverte et perfectionnement en eaux vives, kayak de mer - formation initiateur et monitorat kayak.

Cotisation annuelle : 120 F (- de 16 ans) 150 F (+ de 16 ans)

Renseignements au 99.62.85.24